Règlement intérieur

Formation chez Studio A

Version 1.2 du 04/12/25

1. Objet du règlement intérieur

Le présent règlement a pour objectif :

- d'assurer le bon fonctionnement de la formation;
- de garantir un cadre serein, sécurisant et professionnel pour tous les participants;
- de préciser les droits et obligations des stagiaires.

Il s'applique à l'ensemble des personnes inscrites à la formation "Devenir professeur de Pilates".

2. Conditions d'accès à la formation

- Les stagiaires doivent être inscrits et avoir fourni les documents administratifs requis.
- Toute absence ou retard doit être signalé au formateur dès que possible.
- Certains modules pratiques peuvent nécesiter une condition physique minimale; chaque stagiaire participe sous sa propre responsabilité.

3. Horaires - Assiduité

- Le respect des horaires est obligatoire.
- Toute absence non justifiée peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive.
- Une participation active aux modules théoriques et pratiques est requise pour être certifié.

4. Tenue et matériel

- Une tenue adaptée à la pratique du Pilates est obligatoire (vêtements confortables, chaussettes antidérapantes).
- Le stagiaire doit apporter son livret de formation lors de la formation.
- Le matériel fourni par l'organisme doit être utilisé avec soin; toute dégradation volontaire peut entraîner une facturation.

---

5. **Hygiène et sécurité**

- Le respect des règles d'hygiène corporelle et la propreté des locaux sont obligatoires.
- Il est interdit d'introduire dans les locaux des substances dangereuses ou illicites.
- Les stagiaires doivent signaler immédiatement tout accident, malaise ou incident.
- Les exercices doivent être réalisés dans le respect des consignes du formateur pour éviter les blessures.

6. **Comportement et respect**

Le respect du formateur, des autres stagiaires et du personnel est obligatoire.

Tout comportement agressif, discriminatoire, irrespectueux ou perturbateur est sanctionnable.

L'usage du téléphone portable portable est interdit pendant les cours, sauf accord préalable.

7. **Enregistrements - Propriété intellectuelle**

- Les enregistrements audio/vidéo des cours sont interdits sans autorisation du professeur.
- Le contenu pédagogique (supports, vidéos, exercices, méthodes) est protégé et ne peut être diffusé ni reproduit sans accord.

8. **Évaluation - Certification**

- Les modalités d'évaluation (écrites, orales, pratiques) seront précisées en début de formation.
- La certification est conditionnée à :
  - l'assiduité,
  - la participation active,
  - la réussite aux évaluations,
  - le respect du règlement intérieur.

---

9. **Sanctions**

En cas de non-respect du présent règlement :

1. Avertissement oral
2. Avertissement écrit
3. Exclusion temporaire
4. Exclusion définitive sans remboursement

10. **Règles sanitaires (si applicable)**

Selon les réglementations en vigueur, certaines mesures supplémentaires peuvent être imposées :

- Désinfection du matériel

11. **Acceptation du règlement**

L'inscription à la formation vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

STUDIO A - 8 rue Valperga, 06000, Nice

SIRET 93799270900017 - Tel 06 85 90 56 47